

Magazine
d'informations municipales
N°27 | DÉCEMBRE 2024

SO!

**ÉGLISE DE
L'IMMACULÉE CONCEPTION...
VERS LA RECONSTRUCTION**

P.20 À 23

■ INONDATIONS	P.4 à 7
■ AMÉNAGEMENTS	P.8 à 11
■ RÉHABILITATION	P.12 à 15
■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE	P.16 & 17
■ RÉSERVE NATURELLE	P.18 & 19
■ DOSSIER IMMACULÉE CONCEPTION	P.20 à 23
■ SPORT	P.24 & 25
■ SANTÉ	P.26
■ ÉCOLES	P.27 à 29
■ COMMERCE	P.30 à 32
■ PARTICIPATION CITOYENNE	P.33 à 35
■ CULTURE	P.36 & 37
■ PRÉVENTION	P.38
■ FOIRE AUX QUESTIONS	P.39



Chères Audomaroises, Chers Audomarois,

À bien des égards, 2024 restera une année marquante dans l'histoire de notre ville. Ensemble, nous avons dû faire face à des moments particulièrement éprouvants pour chacune et chacun d'entre nous.

Nous avons tous en mémoire les violentes inondations qui ont frappé le département du Pas-de-Calais et n'ont malheureusement pas épargné notre ville, avec plus de 350 habitations touchées et 11 000 000 € de dégâts sur les infrastructures communales. Cette crue exceptionnelle, avec des niveaux d'eau qui n'avaient jamais été atteints dans le marais, nous alerte une fois de plus sur la réalité du dérèglement climatique et la nécessité d'accélérer les actions pour adapter nos territoires à ces évolutions.

Nous sommes également tous encore frappés par les images du terrible incendie criminel qui a dévasté l'église de l'Immaculée Conception, la cathédrale de nos faubourgs, cinq ans à peine après sa restauration complète. L'émotion suscitée par ce sinistre témoigne du très fort attachement des Audomaroises et des Audomarois à leur patrimoine.

De ces épreuves, je retiens aussi de nombreux signes d'espoir. Elles ont démontré que la solidarité reste une valeur profondément ancrée dans notre ville. Je pense naturellement à l'action des pompiers et de l'ensemble des forces de secours, mobilisées sans relâche à nos côtés, à l'implication des agents et élus municipaux présents 24h/24 pendant les inondations pour venir en aide aux sinistrés, à la réactivité de la Croix-Rouge et des différentes associations, à la mobilisation des jeunes de notre Escadrille Air Jeunesse et du Service National Universel. Je conserverai longtemps en tête ces images d'entraide pendant les différentes crues et l'élan de générosité dans la collecte de dons pour reconstruire notre église.

Fort heureusement, l'année aura aussi été marquée par des instants joyeux partagés ensemble. De la fête du printemps aux bals de l'été, du passage de la flamme olympique aux 80 ans de la Libération, du mapping du quai des Salines aux fêtes de fin d'année, les occasions de nous retrouver ont encore été nombreuses et illustrent notre attachement à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.

Au fil des pages de votre magazine municipal, vous pourrez également constater que 2024 aura été une année utile pour notre ville, avec l'aboutissement ou la préparation de nombreux projets pour le développement de Saint-Omer et l'amélioration de notre cadre de vie. La poursuite de l'embellissement de la place Foch, le développement de la mobilité cyclable, la préparation d'un nouveau skate park, première pierre du futur quartier de la Halle aux Choux, la rénovation de nos équipements sportifs, la mise en œuvre de notre plan écoles, la lutte contre la désertification médicale ou encore la rénovation de notre patrimoine ont été parmi les multiples sujets au cœur de l'action municipale. Ils illustrent l'engagement intact de l'ensemble de l'équipe municipale au service des Audomaroises et des Audomarois et du bien-vivre dans notre ville.

Un engagement qui continuera de nous animer en 2025.

Excellentes fêtes de fin d'année dans notre belle ville.



François DECOSTER
Maire de Saint-Omer

LES ACTIONS MENÉES

LE DÉVERSOIR DE LA HAUTE MELDYCK

Un nouvel ouvrage sera créé sur la commune d'Arques afin d'évacuer plus rapidement l'eau de la Basse Meldyck en la déversant dans le Canal de Neufossé. Cet aménagement réalisé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer doit notamment assurer une meilleure protection des quartiers du Lyzel et de la Gare de Saint-Omer. Les travaux devraient être engagés au premier trimestre 2025. Le coût de l'opération s'élève à 2 000 000€ TTC, financés à 80% par l'Etat et 20% par la Communauté d'Agglomération au titre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

LA PROTECTION INDIVIDUELLE DES HABITATIONS

Les propriétaires d'habitations situées en secteur inondable peuvent solliciter la réalisation de diagnostics de vulnérabilité permettant de déterminer les mesures de protection pouvant être réalisées. Dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération, les diagnostics et les travaux qui en découlent sont intégralement pris en charge. Sur l'ensemble du département, plus de 3 100 demandes de diagnostics ont été formulées, dont près de 160 sur la Ville de Saint-Omer. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa.

www.smageaa.fr/diagnostic-inondation

LE RACHAT DES MAISONS LES PLUS VULNÉRABLES

A l'issue des inondations, les propriétaires de biens très gravement endommagés ont pu solliciter la mise en place du Fonds des Prévention des Risques Naturels Majeurs, également appelé « Fonds Barnier », pour le rachat de leur habitation. Cette démarche se fait sur la base du volontariat pour les propriétaires d'un bien sinistré à plus de la moitié de sa valeur. Sur la Communauté d'Agglomération 70 dossiers ont été jugés éligibles, dont 3 sur la Ville de Saint-Omer.

POUR VOUS RENSEIGNER SUR LES INONDATIONS

Page dédiée de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction

Rapport de crues de l'Institution Intercommunale des Wateringues www.institution-wateringues.fr/54548-2

Rapport de comparaison de la gestion des inondations en France, Belgique et Pays Bas réalisé par le Maire de Saint-Omer à la demande du Président de la République : www.ville-saint-omer.fr/inondations-rapport-de-la-mission-confiee-francois-decoster

UNE CRUE EXCEPTIONNELLE

En novembre 2023 et janvier 2024, le département du Pas-de-Calais connaissait des inondations dramatiques, sous l'effet de pluies exceptionnelles, l'équivalent de 6 mois de précipitations tombées en quelques semaines. Si fort heureusement, aucune victime n'a été déplorée, les dommages ont été considérables avec des centaines de communes touchées, des milliers de sinistrés et plus de 640 millions d'euros de dégâts.

La ville de Saint-Omer n'a pas été épargnée, avec 350 maisons inondées, certaines pendant plusieurs semaines. Une évaluation porte à 11 000 000 € le montant des impacts sur les équipements, infrastructures et voiries communales.

Un an plus tard, le SO ! revient sur ces événements dramatiques et les actions menées depuis.



RECONSTRUIRE ET PRÉVENIR



L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT

L'Etat a mobilisé plus de 262 000 000€ dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour la gestion des conséquences des inondations et la réalisation des travaux d'urgence, dont environ :

- 43 000 000€ pour le soutien aux agriculteurs et activités économiques
- 17 000 000€ de soutien aux particuliers (relogement, protection individuelle, ...)
- 117 000 000€ d'aides aux collectivités pour des travaux d'urgence ou la réparation des dégâts
- 39 000 000€ pour la réalisation de travaux structurants pour la prévention des inondations

La ville de Saint-Omer bénéficie à ce titre de 4 478 557,72 € d'aide de l'Etat pour mener 6 397 939€ de travaux de reconstruction.

L'ÉVACUATION DES EAUX À LA MER

L'une des priorités des pouvoirs publics est de garantir les capacités optimales d'évacuation des eaux à la mer. Les différentes pompes ont fait l'objet de contrôles et de maintenance afin de garantir leur disponibilité en cas de besoin et de permettre le rejet de 45m³ par seconde dans la mer du Nord. Des réflexions devront également être menées pour accroître ces capacités d'évacuation dans les années à venir.



LE CURAGE DU CANAL HISTORIQUE

En mars 2024, les Voies Navigables de France ont procédé à une première intervention sur le canal historique, permettant l'évacuation de 4 900m³ de sédiments. Parallèlement à cette première opération, l'ensemble des acteurs concernés ont préparé une opération de curage de plus grande ampleur, permettant l'évacuation de 40 000m³ de sédiments. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires les travaux ont démarré en octobre 2024 et se prolongeront jusqu'au 15 janvier. L'opération d'un montant de 3 300 000€ bénéficie du soutien financier de l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%. La Ville et la Communauté d'Agglomération ont pris en charge à part égale les 20% restants. Un plan de gestion du Canal est également en cours d'élaboration.



Les pluies intenses observées à l'automne 2023, avec le passage de 3 tempêtes successives, Ciaran (2.11), Domingo (5.11) et Elisa (9.11), ont provoqué un remplissage important des nappes et une saturation du taux d'humidité des sols, générant une crue de l'Aa à des niveaux historiques. En décembre, la tempête Gerrit a également apporté des précipitations importantes tombées sur des sols saturés provoquant les inondations du mois de janvier.

Ces conditions météorologiques exceptionnelles, conjuguées à des coefficients de marée défavorables à l'évacuation rapide des eaux à la mer, ont provoqué des crues dont l'intensité a dépassé l'ensemble des référentiels établis jusqu'à présent pour définir les actions de prévention.

A titre de comparaison, lors de la crue de 2002, considérée jusqu'ici comme la référence, le débit de la rivière avait atteint 57m³ par seconde à Wizernes. L'année dernière, au plus fort des inondations, il atteignait 87m³ seconde en novembre et 90m³ seconde en janvier. En situation normale, le débit de l'Aa à Wizernes est nettement inférieur à 10m³ seconde.

Dans le Marais Audomarois, des niveaux d'eau exceptionnels ont été observés à 3.25m contre 2.2m habituellement. Des volumes considérables ont par conséquent dû être évacués. Entre novembre 2023 et mars 2024, 909 millions de m³ ont été rejetés à la mer dont 507 millions de m³ gravitairement et 402 millions par pompage.

Ces opérations ont mobilisé des renforts importants de la sécurité civile et la solidarité européenne avec le déploiement d'équipes tchèques, slovaques et néerlandaises.

LA CARTE DES TRAVAUX RÉALISÉS

CURAGE ET FASCINAGE

Dans le cadre des travaux de reconstruction menés à la suite des inondations, la Ville de Saint-Omer a engagé un programme de curage et de fascinage des cours d'eau. Plus de 230 000€ ont été mobilisés pour reprendre le fascinage dans différents secteurs du Marais, notamment la rue du Doulac, les Pâtorettes et les chemins du Boteman, du Baroen et du Ketestroom. Des opérations de curage ont eu lieu dans le Chemin du Marais de Lyzel et l'impasse du Kempouck.



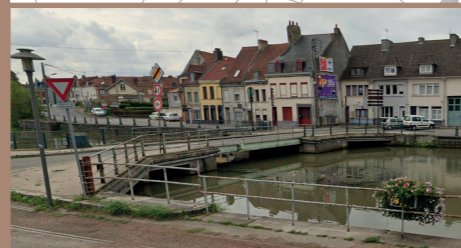
LES TRAVAUX DE VOIRIE

Au cours de l'année, la Ville a mené plusieurs opérations afin de restaurer les voiries fortement dégradées par les inondations de l'hiver dernier. En concertation avec les riverains, des travaux ont ainsi été effectués sur le Chemin du Ketestroom et le Chemin Cordier, pour un montant de plus de 750 000€.



LA RÉNOVATION DU PONT VERT

Les débits importants enregistrés lors des inondations ont fortement fragilisé le pont levis situé place de la Ghière. L'ouvrage devra faire l'objet d'une rénovation. Les études nécessaires ont été lancées afin d'engager les travaux courant 2025. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 000 000€ TTC. La Ville bénéficiera du soutien financier de l'Etat.



- VOIRIE
- CURAGE DU CANAL HISTORIQUE
- FASCINAGE
- CURAGE



Depuis le début du chantier, vous êtes nombreux à poser vos questions sur la page Facebook de la ville de Saint-Omer. Voici vos dernières interrogations.

PLACE FOCH FOIRE AUX QUESTIONS

À quel stade en est le chantier et combien de phases reste-t-il à réaliser ?

Les phases 1 à 6 sont désormais achevées. La phase 7 a commencé en septembre. Elle concerne l'élargissement du trottoir nord de la place et le pavage de la voirie. Elle se terminera en février 2025 avec une interruption pendant les fêtes de fin d'année. La 8^e et dernière phase du chantier se déroulera de février à juin 2025.



Le stationnement est-il payant ?

Le fonctionnement reste le même : le stationnement est payant sur le terre-plein central, tandis que le pourtour propose des emplacements SO ! Park & Shop. Ils vous offrent 45 minutes gratuites pour faire vos achats auprès de vos commerçants de proximité.

Des emplacements pour le stationnement des vélos sont-ils prévus ?

Oui, des arceaux seront ajoutés prochainement pour améliorer l'offre de stationnement.

Quel est le sens de circulation des vélos ?

Les cyclistes peuvent circuler en double-sens de chaque côté de la place.

Où devons-nous traverser, il n'y a pas de passage pour piétons ?

La place Foch est une zone de rencontre, ce qui signifie qu'elle est conçue pour que piétons et véhicules partagent l'espace, avec une priorité accordée aux piétons. L'objectif est de favoriser un environnement convivial et sécurisé pour les usagers non motorisés. Rendez-vous en page 10 pour mieux connaître les zones de rencontre.

La place Foch est-elle accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Les travaux ont rehaussé la place pour harmoniser les niveaux et éliminer l'écart entre la voirie et les trottoirs, facilitant ainsi la circulation des personnes à mobilité réduite. La place dispose de 3 places de stationnement PMR.

Des bornes de recharge électrique seront-elles installées ?

Les voitures électriques pourront être rechargées sur la place, avec l'installation de bornes prévue à la fin des travaux.

LA FONTAINE SAINTE-ALDEGONDE FRAÎCHEMENT RESTAURÉE

Située place Victor Hugo, la fontaine est un édifice remarquable datant du milieu du XVIII^e siècle, remanié au XIX^e siècle après la démolition de l'église adjacente, pour lui donner son apparence actuelle. À l'origine adossé au chevet de l'ancienne église Sainte-Aldegonde, aujourd'hui disparue, le site est désormais occupé par la banque BNP Paribas.

Une restauration était nécessaire pour préserver cet édifice. Les travaux ont été réalisés en utilisant des techniques traditionnelles : les pierres des façades ont été remplacées et taillées à la main pour respecter le style d'origine, et la couverture a été entièrement refaite. Pour parfaire la restauration de la fontaine Sainte-Aldegonde et en révéler sa beauté, la mise en lumière de l'édifice a été réalisée également.

Ce chantier a été rendu possible grâce au mécénat de BNP Paribas, ainsi qu'au financement de l'État et de la Ville de Saint-Omer.



UNE PISTE CYCLABLE SÉCURISÉE POUR RELIER LA MAISON DU MARAIS AU CENTRE-VILLE

Dans le cadre du développement de la pratique du vélo amorcé depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Omer prévoit de réaménager les boulevards Pierre Guillain et Vauban. Ces boulevards, qui relient des entrées importantes de la ville, facilitent l'accès au centre-ville et aux infrastructures cyclables existantes, comme le tronçon de l'Eurovélo 5 sur le boulevard de Strasbourg.

Ce projet, qui comprend l'aménagement cyclable sur une distance de 1,3 km, se déploie en deux phases.

La première concerne le boulevard Pierre Guillain. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a d'abord réalisé des travaux d'assainissement de mars à juin. Au cours du deuxième semestre 2024, la Ville a procédé aux travaux d'aménagement cyclable et piéton. Ils se sont achevés le 15 octobre dernier. La deuxième phase du projet concernera le boulevard Vauban.

L'objectif est de créer une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large, afin de promouvoir et sécuriser la pratique du vélo, de réduire la vitesse des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons.



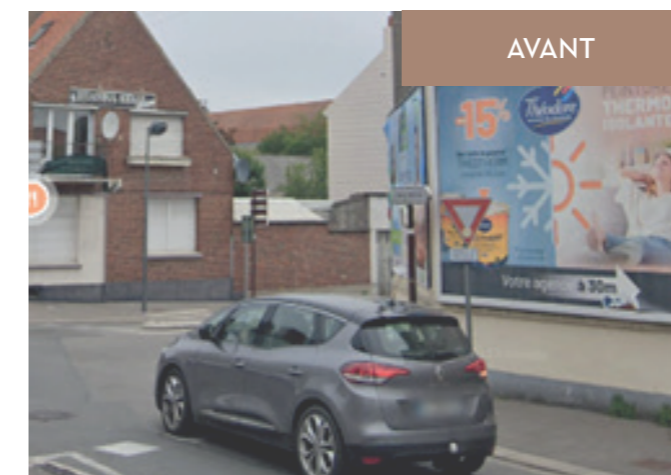
LA FIN DES GRANDS PANNEAUX PUBLICITAIRES

Le 30 juin 2022, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a adopté le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Ce règlement interdit toute publicité dans le centre historique et dans un rayon de 500 mètres autour des monuments historiques. Dans les autres zones, la publicité doit être de format réduit et apposée à plat sur des murs ou du mobilier urbain.

Les annonceurs avaient jusqu'au 28 septembre 2024 pour se conformer à cette réglementation.

Parmi les dispositifs concernés, 20 panneaux muraux ont été retirés. Leur retrait des façades a parfois révélé certains dommages.

Pour aider les propriétaires, une aide au ravalement de façade a été mise en place. Cette aide, similaire à celle du Programme de Ravalement Obligatoire, offre une subvention maximale de 7 500€ HT, avec un taux dégressif en fonction des dates de réalisation des travaux.



ZOOM

... SUR LES ZONES DE RENCONTRE

Les zones de rencontre, dans les agglomérations, ont pour objectif de faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également de permettre une déambulation plus agréable et plus sécurisée. A Saint-Omer, ces zones ont été mises en place dès 2020, en parallèle de la réflexion menée sur le passage en ville en zone 30km/h.



EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Il s'agit d'une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse de ces derniers y est ainsi limitée à 20 km/h.

À QUOI ÇA SERT ?

La vitesse des véhicules motorisés est un facteur déterminant dans les accidents et dans la gravité des chocs, tout particulièrement sur les piétons. Réduire la vitesse dans ces zones est un moyen d'accroître la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes...) dans notre ville. Cette adaptation de la vitesse permet également une réduction de la pollution sonore.

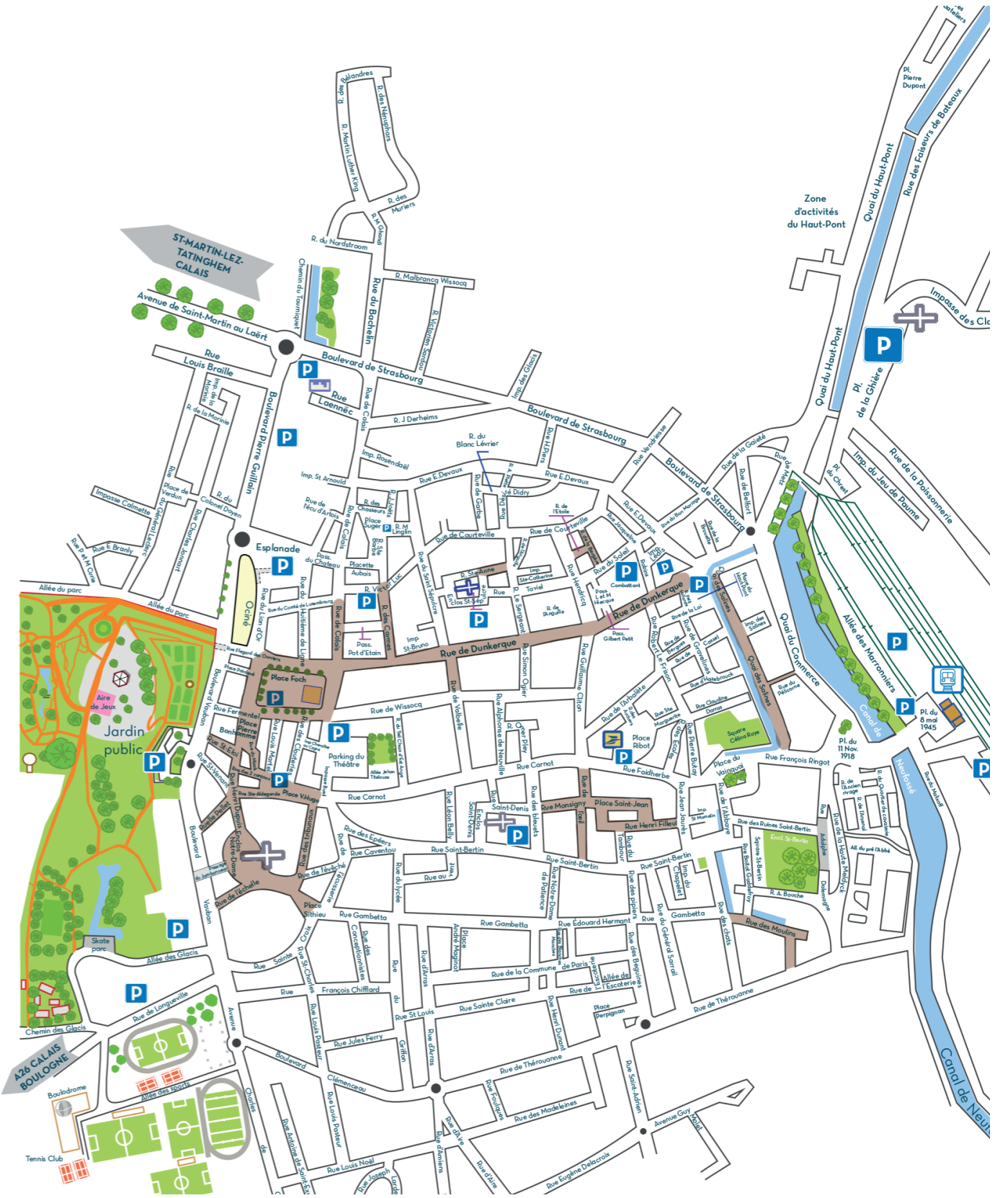
COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Ces zones ne nécessitent pas de marquage au sol, tel qu'un passage piéton par exemple. Toutefois, il faut être vigilant au panneau de signalisation qui indique l'entrée dans une zone de rencontre et vous invite à être vigilant.



QUELLES SONT LES RUES CONCERNÉES ?

Retrouvez ci-contre le plan des zones de rencontre à Saint-Omer.



LES ZONES DE RENCONTRE



BOULEVARD GUILLAIN : RÉNOVATION DES RÉSIDENCES DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

Pas-de-Calais habitat va engager un vaste plan de rénovation de ses résidences situées le long du boulevard Guillain à Saint-Omer. Le projet permettra la réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques de 180 logements, qui évolueront de l'étiquette F ou G à l'étiquette B ou C. Il prévoit également l'amélioration des parties communes, la réfection des installations électriques ou encore la rénovation des salles de bains.

Le conseil municipal a également délibéré le 21 novembre dernier afin de valider une convention d'occupation du domaine public permettant au bailleur d'installer des enclos pour les ordures ménagères. Le stationnement pour les deux roues va aussi être renforcé aux abords des résidences, qui profiteront des nouveaux aménagements cyclables réalisés par la Ville.

Le permis de construire a été déposé en novembre 2024. Il est en cours d'instruction.

▼ *Projet d'aménagement de locaux poubelles boulevard Guillain*



▼ *Archive d'une carte postale datant du début des années 1900*



▲ *Présentation du projet aux habitants du boulevard Guillain 9 octobre 2023.*

MÉROVÉE : DE NOUVEAUX HABITANTS À PROXIMITÉ DES RUINES DE L'ABBAYE

Souvenez-vous ! Depuis 1998, l'ancien site de l'usine à gaz situé à proximité des ruines Saint-Bertin était à l'abandon. Il est en train de reprendre vie avec la livraison, à partir de décembre 2024, des 29 logements réalisés par la société BECI immobilier.

Les nouveaux habitants bénéficient de logements neufs avec terrasse ou balcon offrant une vue imprenable sur le parc des ruines.



LE BÂTIMENT DE LA BANQUE DE FRANCE RETROUVE TOUTE SA SPLENDEUR

Vous l'avez vu ! Place Foch, les états qui soutenaient l'ancien immeuble de la Banque de France, fermée depuis plus de 15 ans, ont désormais disparu. Cela permet à chacun d'apprécier de nouveau la façade de ce bâtiment emblématique construit au début du XX^e siècle.

Avec la fin des opérations de gros œuvre, la base de vie située sur la place Foch a également pu être retirée, signe de la progression du chantier.

Les 17 logements collectifs et 2 logements individuels devraient accueillir leurs résidents en 2025.

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT : FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

Les propriétaires de logements de la ville de Saint-Omer peuvent bénéficier d'un accompagnement financier dans la rénovation de leur bien.

Sur le centre historique ancien, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) permet de mobiliser jusqu'en 2028 des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Pour les propriétaires occupant leur logement, cet accompagnement peut être sollicité pour la rénovation de logements très dégradés, des travaux d'amélioration des performances énergétiques ou l'adaptation à la perte d'autonomie. Des personnes âgées en perte de mobilité qui souhaitent rester dans leur domicile, peuvent par exemple bénéficier d'une aide financière pour réaliser les travaux nécessaires à leur maintien.

Les propriétaires qui souhaitent louer des logements peuvent aussi être accompagnés afin d'entreprendre des travaux de rénovation ou des économies d'énergie.

Sur l'ensemble de la ville, un Programme d'Intérêt Général permet également d'accompagner la réhabilitation des logements vacants ou dégradés, la lutte contre les passoires thermiques ou l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap. Déjà une cinquantaine de projets ont pu être accompagnés par ce dispositif.



45 FAÇADES RÉNOVÉES DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE

En 2021, 4 nouveaux périmètres de ravalement obligatoire ont été définis par la Ville de Saint-Omer autour de la Place de la Ghière, de la Place Gilliers, de la rue Faidherbe et des rues piétonnes du cœur de ville. Ce dispositif a déjà permis d'accompagner 45 propriétaires qui ont pu bénéficier d'une aide atteignant 7500 € et 40% du montant des travaux.

CONTACT :

7 Place Victor Hugo
62500 Saint-Omer
Tél. : 03 74 18 22 20
Mail : maisonhabitat@ca-pso.fr

HORAIRES
Du lundi au vendredi
De 9h* à 12h et de 13h30 à 17h
*sauf lundi à 10h30

Des permanences sont également délocalisées sur le territoire. Renseignements et prise de rendez-vous par téléphone, mail, ou directement sur place.

RÉNOVATION DE VOS FAÇADES PENSEZ À SOLLICITER LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le 20 avril 2024, Alexandre Giuglaris, le directeur national de la Fondation du patrimoine, était en visite à Saint-Omer pour signer une convention de partenariat permettant d'accompagner les propriétaires privés dans la rénovation des façades.

Le dispositif, ouvert sur l'ensemble de la ville, permet d'aider les propriétaires dans le ravalement de façades non protégées mais présentant un intérêt patrimonial.

Les subventions mobilisables peuvent représenter 7500€ et couvrir 20% du montant des travaux. Le propriétaire bénéficie également d'un dégrèvement fiscal représentant 100% de ses travaux.



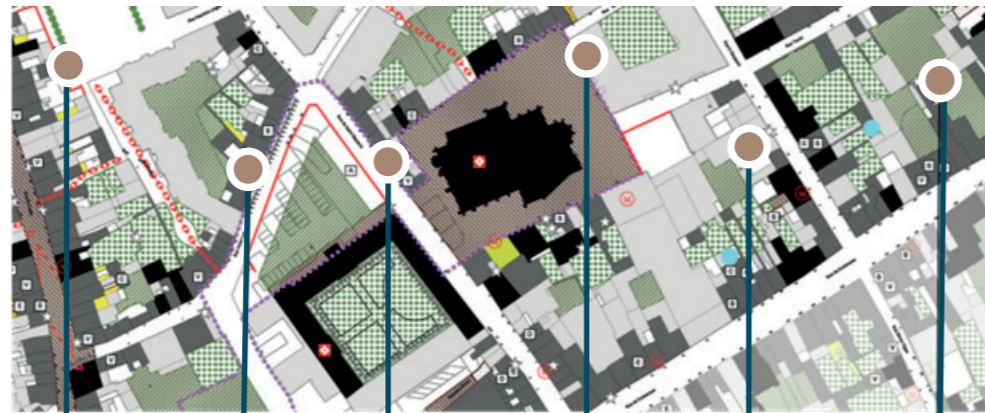


TUTO URBANISME

COMMENT PRÉPARER VOTRE PROJET ?

LES DOCUMENTS À CONSULTER

Le plan de zonage vous indique le niveau de protection de chaque bâtiment, les arbres protégés ou les espaces verts à préserver.



Arbres protégés

Immeubles dont les parties intérieures et extérieures sont protégées

Immeubles dont les parties extérieures sont protégées

Immeubles pouvant être améliorés, conservés, démolis ou remplacés

Jardins de pleine terre protégés

Espaces verts à créer ou à requalifier

Depuis le 14 février, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable est entré en vigueur, après 6 ans d'élaboration et de concertation. Ce document fixe désormais les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliquent dans le centre historique.

Vous avez un projet ou vous souhaitez acquérir un bien ? On vous explique la marche à suivre !



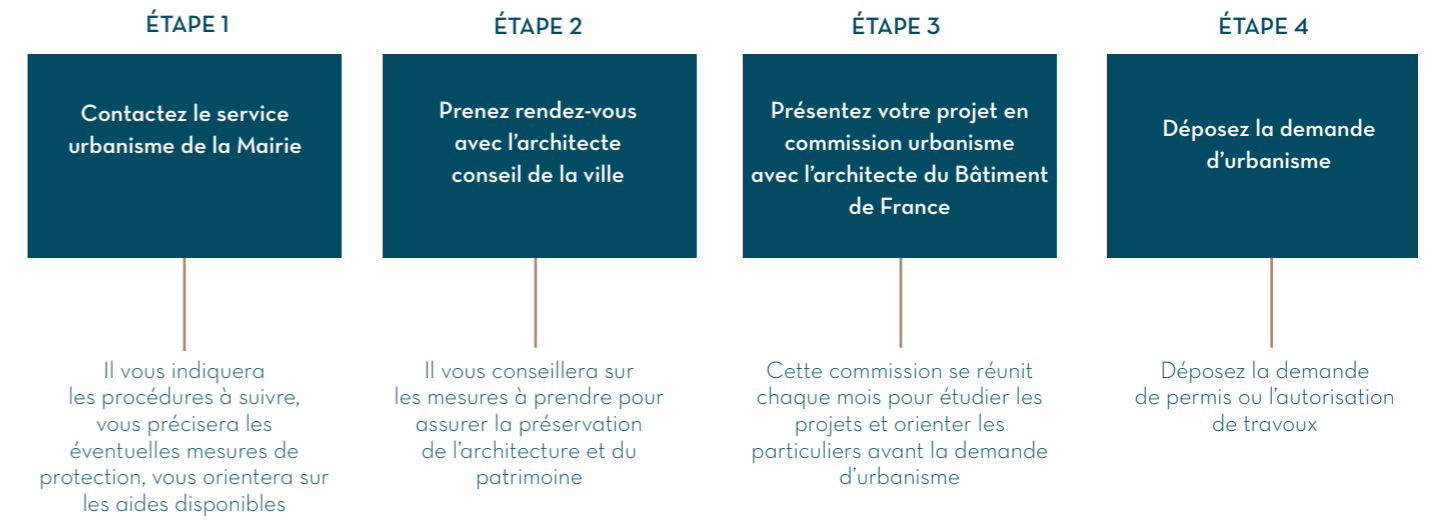
16 rue Saint-Sépulcre		fiche n°: FIM-1-014-001
Enquêteur : Atelier d'Architecture Philippe Prost Date : 2 octobre 2019 Planche : 101 - Fiche : I-014-001 Section - Parcelle(s) cadastrale(s) : AC 871, 873 Servitudes et protections (MH, ...) : inscrit au titre des Monuments Historiques (façades, toitures) Accès : 16 rue Saint-Sépulcre Accès secondaire(s) : rue des Carmes, impasse Bruno		
		A. DESCRIPTIF TYPE : ÉDIFICE CIVIL / À PILASTRES Historique : Sources : Le guide de Saint-Omer, Ville d'Art et d'Histoire, 2011. Ancien hôpital général dans l'hospice fondé par Louis-Alphonse de Valbelle en 1702, après acquisition en 1699 de l'ancien collège des Bons-Enfants. Son petit-neveu, Joseph-Alphonse de Valbelle, entreprend en 1731 la reconstruction de l'édifice en commençant par le bâtiment en fond de cour (A)*. Son successeur fait ériger à partir de 1767, le bâtiment sur la rue Saint-Sépulcre (C) et l'aile Nord (B). Les plans en sont dressés par l'ingénieur Benard-Joseph de Neuville. Dans le courant du XIXe s., le bâtiment en front à rue est allongé de 6 travées selon le même parti d'élevation (D). Après la Révolution, l'établissement se mue en hospice, il le restera jusqu'en 1940. L'hôpital s'y installe en 1943. En 1970, l'aile fermant la cour est ajoutée pour abriter la maternité (E). L'ensemble est désaffecté en 1996, puis converti en centre administratif en 2007.
		DATATION DÉBUT XVIII ^e S. (A) / FIN XVIII ^e S. (B,C) / XIX ^e S. (D) Dates relevées / connues : 1702 : chronogramme en façade (C), date de la fondation de l'hospice ; 1731 : construction de l'aile en fond de cour (A) ; 1767 : construction de l'aile nord (B) et de l'aile sur rue (C) ; «1774» et «1784» : chronogramme dans les caves (C, D) ; «1960» : chronogramme en façade sur l'aile sur rue (C) ; 1970 : construction de l'aile fermant la cour (E) ; 1996 : incendie dans l'aile sur rue (C) (source : propriétaire) ; 2007 : transformation en cité administrative.
		HAUTEUR BÂTI R+1+C Bâti : organisé autour de la cour d'honneur, belles hauteurs d'étage : aile au fond de cour (A) ; aile Nord (B) ; aile sur rue (C) ; extension XIXe s. sur rue (D) ; aile fermant la cour (E) ; annexes rue des Carmes (F). Parties communes, distributions, escaliers : Porche d'entrée sur la rue Saint-Sépulcre (A) ; cour centrale desservant tous les bâtiments ; escaliers récents (sans intérêt particulier) Cours : cour centrale bitumée et plantée (pleine terre ?) Jardins : parties de pleine terre ? Autres remarquables : Façades principales : sur rue (C,D), façade à ordre colossal de pilastres corinthiens, en brique jaune et pierre calcaire (chapiteaux, corniche ...), soubassement en grès ; armoiries des évêques fondateurs sur le tympan au dessus de l'entrée Façades secondaires : sur cours (A, B), façades à la française en brique jaune avec avant-corps central en saillie surmonté d'un fronton triangulaire en pierre avec les armoiries des évêques fondateurs Menuiseries : en bois, neuves Toitures (charpente, couvertures) : charpente bois (marques de compagnons, et graffiti) ; ardoise ; lucarnes (A) Structures (planchers, refends, ...) : maçonnerie pierre et brique apparente (jointure B-C) ; béton (E) Carrez, soubassements, 7 travées de caves voûtées en brique ré-enduites perpendiculaires à la cour (A) ; 7 travées de caves voûtées en brique perpendiculaires à la rue (C) et 2 ensembles de 4 voûtes surbaissées avec colonne centrale (D) Intérieurs et éléments particuliers : pièces voûtées (voûtes surbaissées) au rdz (D) Ensembles (sois, murs, plafonds) : Éléments isolés : meubles de l'ex-pharmacie au R+1 (D)
		OCCUPANT(S) plusieurs / DIVISÉ Occupation : cité administrative (Ville, AUD, département, ...) Rdz : bureaux Étages : bureaux * Repérage des photos (1,2,3...) et des corps de bâtiments (A, B, C, D) ; voir plan au dos 1/3 PSMV DE SAINT-OMER (02) AAPP / PHILIPPE PROST - IN-FOLIO PAYSAGISTES - SYMOE - NOUVEAUX TERRITOIRES - JURIPUBLICA

Des fiches ont été réalisées sur chaque immeuble. Elles vous indiquent les éléments importants à prendre en compte, en amont du projet. Ces fiches sont accessibles uniquement aux propriétaires, sur demande au service urbanisme de la Ville de Saint-Omer.



ILS VOUS ACCOMPAGNENT

Pour la réalisation de vos projets, suivez les étapes suivantes :



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN RÉVISION

En dehors du Site Patrimonial Remarquable, les règles sont fixées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Ce document stratégique est actuellement en révision. Les habitants peuvent prendre connaissance de l'avancement de la démarche et émettre des remarques dans un registre de concertation ouvert en Mairie, en se rendant au siège de la Communauté d'Agglomération au 2 Rue Albert Camus à Longuenesse, ou en écrivant à l'attention de son Président.

MOBILITÉ

LES NOUVELLES PRATIQUES SE DÉVELOPPENT

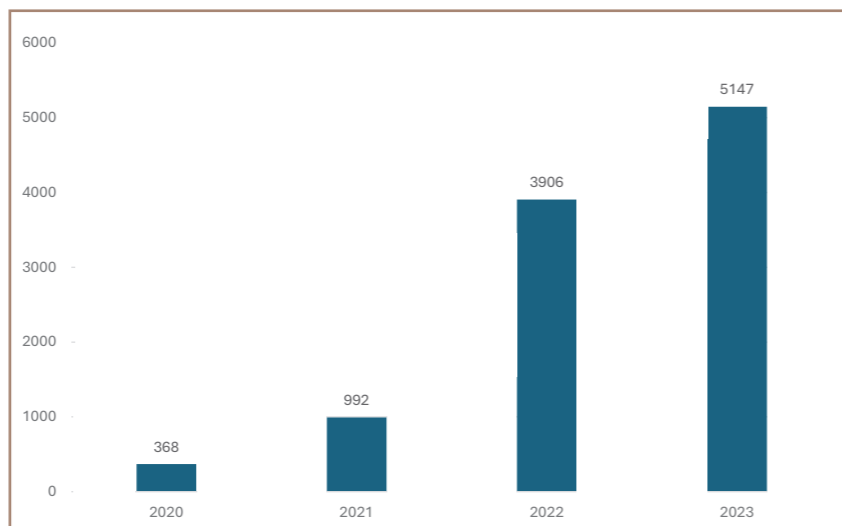
L'ÉLECTRIQUE A LE VENT EN POUPE

En 2015, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le Conseil Régional anticipaient l'arrivée des véhicules électriques avec l'installation de 13 bornes publiques de recharges sur 11 sites. Depuis 2020, l'utilisation de ces équipements connaît une évolution spectaculaire. Entre 2020 et 2023, le nombre de recharges observé a été multiplié par 14. L'année 2024 suit la même tendance avec 3600 recharges effectuées en 6 mois.

Afin de répondre à la demande, la Ville de Saint-Omer souhaite développer et diversifier l'offre. A ce titre, le Conseil Municipal du 21 septembre 2024 a validé une convention d'occupation du domaine public permettant à la société EASY CHARGE d'installer dans les prochaines semaines 6 bornes de deux recharges rapides (120kW) parking du Théâtre, parking de la Cathédrale et parking des Carmes, ainsi qu'une borne de 22kW sur la place Foch.

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Omer mène une politique volontariste pour soutenir de nouvelles pratiques de mobilité.

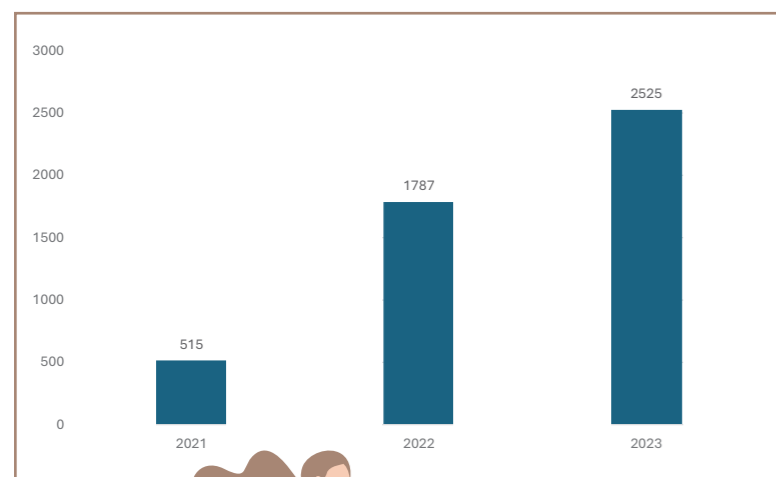
Le SO ! vous propose un bilan des tendances observées.



▲ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RECHARGES SUR LES BORNES PUBLIQUES DE LA VILLE

DES CYCLISTES PLUS NOMBREUX

▼ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CYCLISTES



La Ville de Saint-Omer est fortement engagée dans l'amélioration des déplacements vélos. Dans le cadre du Plan des mobilités actives, les aménagements permettant aux cyclistes de circuler en toute sécurité ont été développés. La ville compte près de 50 kilomètres de voiries apaisées (zone de rencontre ou zone 30). Des pistes dédiées aux cyclistes ont été aménagées, à l'instar de l'Eurovéloroute 5 le long du canal ou plus récemment du réaménagement du boulevard Guillain. L'offre de stationnement a aussi été fortement étoffée avec 500 arceaux partout en ville et deux abris sécurisés.

Ces réalisations portent leurs fruits et le nombre d'Audomarois s'adonnant à la petite reine ne cesse d'augmenter. A titre d'exemple, entre 2021 et 2024, le nombre de cyclistes enregistré Allée des Marronniers a augmenté de 22% entre 2021 et 2024. Boulevard Vauban, ils étaient 15% de plus.

Cette évolution se mesure également par une utilisation grandissante des abris vélos sécurisés parkings des Carmes et du Théâtre. En 2021, année de leur installation, ils ont été utilisés 515 fois, contre 2525 en 2023.



8.7 MILLIONS DE PIÉTONS EN 2023 DANS LE CENTRE-VILLE

Le projet des 3 Places avait notamment pour objectif de faciliter la déambulation des piétons au sein du périmètre marchand et de la rendre plus agréable.

Visiblement, vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier les nouveaux aménagements des espaces publics du cœur de ville.

En 2024, 8 697 426 piétons ont été comptabilisés, soit 1 468 930 de plus qu'en 2023.



UN PARC SOLAIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA VILLE

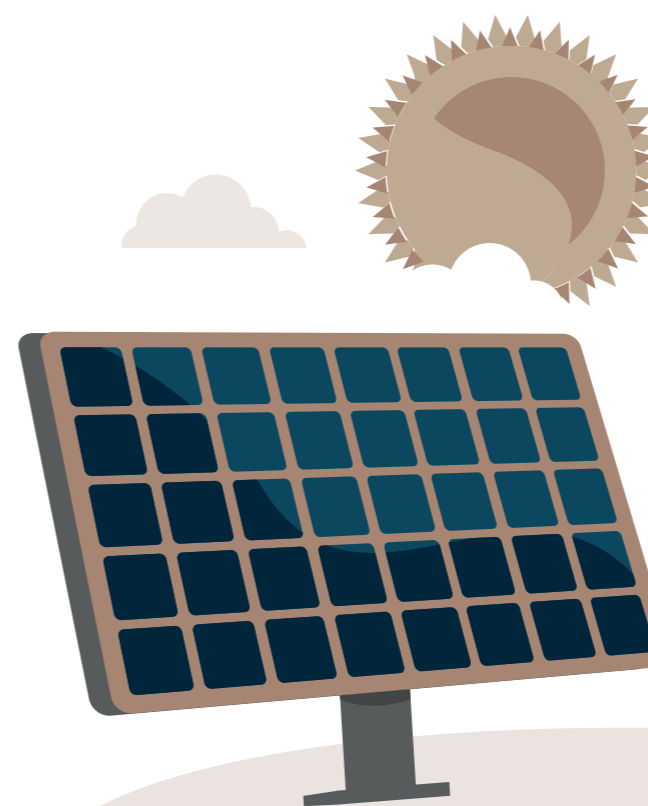
A l'initiative des services de l'Etat, la Ville de Saint-Omer est engagée dans la réalisation d'un parc photovoltaïque sur les terrains appartenant à la municipalité au plateau des Bruyères.

Dans le cadre de cette démarche, menée en concertation avec la commune de Longuenesse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection d'un opérateur a été lancé au cours de l'été 2023. A l'issue de la procédure, le groupe EDF Renouvelables a été sélectionné.

Le projet pourrait permettre l'installation d'un parc d'une puissance d'environ 19 MWc (Méga Watt crête) capable de répondre aux besoins en électricité de 9 500 habitants.

Parallèlement, un projet porté par l'Etat sur des terrains avoisinants devrait permettre de fournir l'équivalent des besoins de 7 000 habitants supplémentaires.

Ces deux parcs réunis pourraient ainsi assurer une production couvrant la consommation électrique de l'ensemble des Audomaroises et des Audomarois.



LE ROMELAËRE

UN ÉCRIN DE NATURE À SAINT-OMER



© Eden 62



La Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaère trouve ses origines dans d'anciennes tourbières, exploitées principalement au XIX^e siècle, dont l'usage a créé les divers plans d'eau présents sur le site. S'étendant sur une centaine d'hectares, elle couvre les communes de Nieurlet, Clairmarais et Saint-Omer. Faisant partie du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la réserve se caractérise par ses vastes zones humides, ses prairies inondables, ses marais et ses étangs, qui en font un véritable sanctuaire pour une faune et une flore diversifiées, incluant des oiseaux migrateurs et des plantes adaptées aux milieux humides. La gestion du site a pour objectif la préservation de la biodiversité et le maintien des habitats naturels. Des sentiers balisés, dont un parcours de près de 2 km accessible aux personnes à mobilité réduite, permettent aux visiteurs de découvrir ce paysage unique tout en respectant sa préservation. C'est un lieu privilégié pour les passionnés d'ornithologie, les photographes de nature et les randonneurs.

La Réserve ferme au public du 15 décembre au 15 mars.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'accès à la réserve naturelle du Romelaère se fait principalement par Clairmarais, au niveau de la Grange Nature. Cependant, la plus grande partie de la réserve (66 hectares) se situe sur la commune de Saint-Omer, tandis que 33 hectares s'étendent sur Nieurlet

i

L'ÉGLISE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

VERS LA RECONSTRUCTION



L'église de l'Immaculée Conception, située au cœur de nos faubourgs, a été touchée par un incendie dévastateur dans la nuit du 2 septembre 2024.

Depuis, une mobilisation massive s'est faite ressentir. Tour d'horizon sur la situation.

L'église de l'Immaculée Conception se dresse en majesté sur la place du Faubourg du Haut-Pont, important lieu de rencontre et de marché. Elle est emblématique du patrimoine de Saint-Omer et la seule de nos faubourgs.

Une église préexistait au Moyen-Âge, mais elle fut détruite au XVII^e siècle pour améliorer les fortifications.

C'est seulement en 1859 qu'un nouveau

lieu de culte fut ouvert. Construit dans le style néo-gothique à la mode à l'époque, il se démarque par l'originalité de sa façade et son large volume baigné de la belle lumière que filtrent les vitraux. Un mobilier de très grande qualité fut également créé pour l'édifice avec un joli confessionnal sculpté, des stalles et trois autels. Chacun fit l'objet d'un soin particulier et démontre un travail de dessin et de sculpture de très grande qualité.

LE CHANTIER DE RESTAURATION 2015-2018

En 2015, de graves désordres sont constatés dans les parties hautes de l'édifice. Pour le sauver, la Ville de Saint-Omer décide de lancer un chantier de restauration, alors que l'absence de protection au titre des Monuments historiques la prive de possibilités de subventions. C'est donc financièrement seule qu'elle sauve l'église d'une disparition imminente.

Les désordres observés sont, d'une part, d'ordre structurel et d'autre part le résultat de dégradations et d'altérations liées aux conditions environnementales, atmosphériques, à l'action de l'eau et à l'usure du temps. Les travaux concernent en priorité la réfection des couvertures, des charpentes ainsi que des parements et la confortation des maçonneries.

Les intérieurs font également l'objet d'une restauration complète : vitraux, voûtements, peintures, staffs et enduits sont entièrement restaurés. Une recherche colorimétrique permet d'appuyer le caractère remarquable des intérieurs et d'en rehausser les volumes. La mise en lumière de l'édifice, intérieure et extérieure, a été pensée pour conforter ces choix de couleurs.

Le coût des travaux s'élevait alors à 4 913 455,38€ TTC.



L'église rénovée a accueilli la cérémonie des vœux le 8 janvier 2018 et a été inaugurée le 1^{er} avril de cette même année.

L'INCENDIE CRIMINEL DU 2 SEPTEMBRE

Lundi 2 septembre 2024, aux alentours de 4h du matin, un incendie est signalé par les voisins de l'église dans la sacristie. Ces derniers sont alors évacués afin d'assurer leur sécurité.

A 5h, le feu s'étend sur la toiture du bas-côté Sud. En un quart d'heure, la moitié de la toiture est embrasée et le feu a pris sur la toiture de la nef centrale.

A 5h30, les flammes lèchent la base du clocher, qui s'embrase complètement en quelques minutes.

Les pompiers interviennent rapidement et déploient une puissance d'eau importante, sans parvenir à empêcher la propagation du feu vers le reste de l'édifice. L'incendie est circonscrit vers 11h, mais la totalité de la charpente centrale et sud est perdue, ainsi que la flèche.

La nef est encombrée d'une grande quantité de poutres calcinées et des vestiges de l'armature métallique de la flèche. Une partie des vitraux a résisté, en dehors de ceux qui surplombaient la sacristie et de la rosace de la façade. Côté mobilier, les deux pertes principales sont l'orgue, dont il ne reste qu'une partie de la base de la tribune, et un très beau confessionnal néo-gothique.

Le reste a été protégé de la pluie in-situ ou mis à l'abri dans un nouveau bâtiment. Une société est intervenue pour enlever la suie.

Au total, plus de 100 pompiers ont été mobilisés, et aucune victime n'est à déplorer.

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR L'ÉGLISE :

1853-1854

Construction de l'église par l'architecte Charles Leroy



1884-1901

Chéneaux et toitures

1909

Réparation des 3 cloches et remontage

1910-1927

Mauvais état de l'église

1918

Travaux suite aux bombardements

1921-1925

Importante restauration de l'église

1923

Réparation de la tribune d'orgue

1925-1927

Restauration intérieure



29 décembre 1929

Tempête, la flèche du clocher s'effondre

1933-1936

Reconstruction de la flèche du clocher



MISE EN SÉCURITÉ DU VOISINAGE ET DE L'ÉDIFICE : LA PRIORITÉ ABSOLUE



Le 9 septembre 2024 a marqué le début d'une intervention de grande ampleur visant à sécuriser l'édifice et son voisinage immédiat. Compte tenu de la complexité d'accès au site, des moyens exceptionnels ont été déployés.

Dès les premières heures, une nacelle de 57 mètres de hauteur a été mise en service. Cependant, celle-ci s'est révélée insuffisante pour répondre aux exigences de l'opération. Ainsi, il a été décidé de faire appel à une grue mobile d'une capacité de 300 tonnes, équipée d'un panier nacelle, pour poursuivre les travaux en toute sécurité. En parallèle, des équipes de cordistes des entreprises Chevalier Nord et Jade ont été mobilisées pour intervenir dans les zones les plus difficiles d'accès.

Simultanément, le bureau d'études MOST Ingénierie a entamé la réalisation d'une note de calcul structural pour déterminer les renforcements nécessaires à la stabilisation de l'édifice. Ce travail a permis d'enclencher la pose d'un échafaudage lesté en façade, essentiel pour soutenir la structure et éviter tout risque d'effondrement.

Le mercredi 18 septembre 2024, l'entreprise Helfaut Travaux a démarré les opérations de déblaiement. Tous les gravats, morceaux de bois, ferrailles et autres débris ont été évacués afin de permettre une remise en état progressive du site.

Grâce à ces efforts conjugués, les habitants du voisinage immédiat ont pu regagner leurs habitations en toute sécurité.

DES INITIATIVES SOLIDAIRES

Localement, des actions se sont organisées, telles qu'une randonnée ayant eu lieu le 28 septembre. Organisée par l'association Just for friends Events, elle a rassemblé plus de 1000 participants. Cette mobilisation a permis de récolter 7200€, remis à la Fondation du Patrimoine.

L'Association des Faubourgs et Marais Audomarois s'est également montrée solidaire en proposant aux visiteurs de son exposition sur Germaine Acremant, dans le cadre de la Fête des chapeaux verts, de faire un don en faveur de la reconstruction de l'église.

Un aperçu des nombreuses actions de générosité mises en place, qui démontrent l'attachement des audomarois à celle que l'on appelle la « Cathédrale des faubourgs ».



LES PHASES PRÉVISIBLES DE LA RECONSTRUCTION

Il sera nécessaire de recruter une mission de maîtrise d'œuvre. Ce groupement d'experts aura pour rôle de concevoir et de définir le projet de reconstruction de l'église, en tenant compte des particularités architecturales et des contraintes techniques du site.

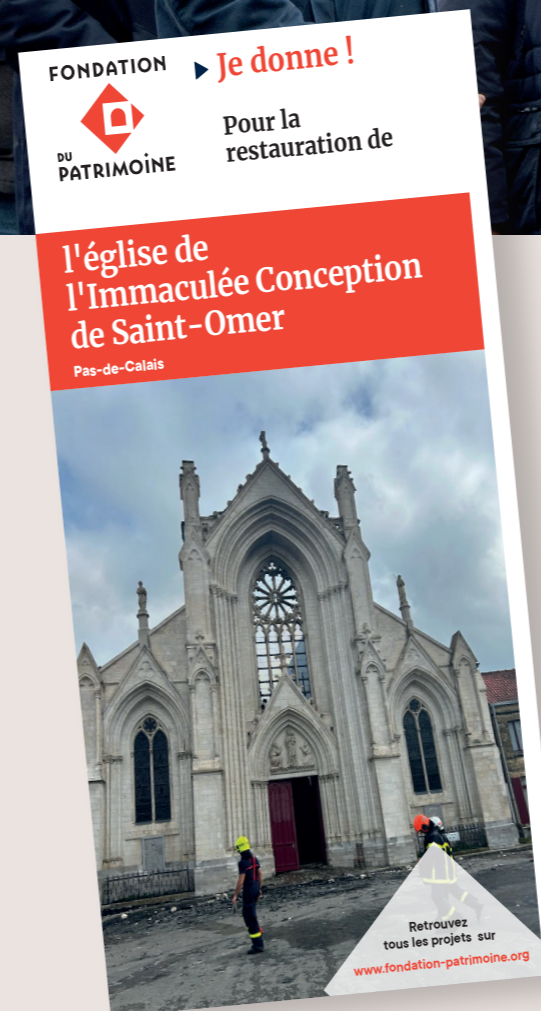
Cette étape permettra ensuite une consultation des entreprises pour la reconstruction de l'église.

LA SUITE DES TRAVAUX DE SÉCURISATION

L'entreprise Helfaut Travaux a terminé le déblaiement de l'ensemble des gravats, bois et ferrailles.

Actuellement, une structure « parapluie » est mise en place au-dessus de l'édifice pour protéger le bâtiment des intempéries tout en assurant la stabilité du bâtiment. Elle sera installée intégralement pour la fin d'année.

Un chiffrage précis des travaux de reconstruction est en cours afin de planifier le projet dans les meilleures conditions.



LA FONDATION DASSAULT HISTOIRE & PATRIMOINE APPORTE UN SOUTIEN D'UN MILLION D'EUROS

La Fondation du Patrimoine accompagne les propriétaires, qu'il s'agisse de collectivités, de particuliers ou d'associations, qui s'engagent dans l'embellissement de la France. Elle les aide à trouver des financements publics et privés pour leurs projets.

En 2021, Dassault Histoire et Patrimoine a noué un partenariat de dix ans avec la Fondation du Patrimoine, en s'engageant à financer des projets à hauteur de 50 millions d'euros. C'est dans ce cadre qu'un million d'euros a été attribué à la reconstruction de la « cathédrale des faubourgs » de Saint-Omer.

Le 15 novembre dernier, Marie-Hélène Habert-Dassault, Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Industriel Marcel Dassault, et Benoît Habert, Directeur général délégué du même groupe, sont venus annoncer leur soutien exceptionnel. Une convention a été signée lors d'une cérémonie émouvante au Moulin à Café, en présence des habitants du quartier, venus en nombre pour assister à la représentation théâtrale « Ces dames aux chapeaux verts », proposée par les Faubourgeois.

Dès le lendemain de l'incendie, la Ville de Saint-Omer a reçu de nombreux messages de soutien et des propositions d'initiatives solidaires, venus de notre commune et bien au-delà. Une cagnotte a rapidement été lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. A ce jour elle comptabilise près de 148 000€, avec plus de 1290 donateurs.



scannez pour réaliser
un don en ligne



LA HALLE AUX CHOUX S'APPRÊTE À ACCUEILLIR UN SKATE PARK

Le site a été plébiscité par les usagers. La concertation organisée en septembre 2021 sur le projet de skate park a permis de recueillir près de 350 contributions d'usagers qui ont majoritairement souhaité implanter le nouvel équipement dans le quartier de la Gare.

Dans ce contexte, la friche SNCF située à côté de la Station a rapidement été identifiée comme le lieu idéal. En 2025, la Ville y réalisera un parc urbain intégrant un skate park situé entre la passerelle piétonne et le bâtiment historique de la Halle aux Choux.

Ce projet a fait l'objet d'une nouvelle concertation avec les usagers et membres des conseils de quartier en septembre et octobre 2024. Un travail sur maquette a notamment permis de définir l'organisation du site et le choix des différents modules. Plusieurs espaces ont été imaginés pour répondre aux différentes pratiques. Une zone d'apprentissage sera dédiée à l'initiation des débutants. Les plus expérimentés auront le choix entre un bowl et une zone street.

Le permis d'aménager, étape nécessaire à la réalisation du projet, a été déposé en novembre 2024. L'Établissement Public Foncier a procédé au débroussaillage du site et au retrait des rails de chemin de fer encore présents. Un diagnostic archéologique a également été réalisé.

Les travaux seront engagés courant 2025.



PROJECTION

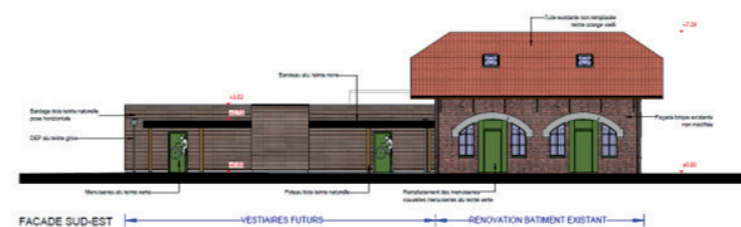


PROJET DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DU VÉLO CLUB

La Ville de Saint-Omer s'engage à améliorer le confort de ses adhérents en lançant un projet ambitieux de rénovation et d'extension des locaux du vélo club, situé sur le complexe sportif Charles de Gaulle. Accessible depuis la rue de Longueville, ce projet vise à répondre aux besoins croissants des cyclistes et à renforcer l'attractivité du club.

Les travaux comprendront une rénovation thermique du bâtiment existant. En parallèle, de nouveaux vestiaires et sanitaires seront construits, offrant des installations modernes et adaptées aux membres.

Les travaux devraient démarrer en janvier 2025, pour une durée estimée de six mois.



BIENTÔT DES COURS DE PADEL AU TENNIS CLUB

À ne pas confondre avec le paddle, qui est un sport aquatique, le padel est en plein essor depuis quelques années. Ce sport de raquette se joue principalement en double sur un court entouré de murs, avec des règles similaires à celles du tennis, tout en intégrant les rebonds sur les parois.

C'est donc tout naturellement que la Ville de Saint-Omer a décidé de compléter son offre de tennis existante en construisant deux nouveaux courts de padel. Implanté stratégiquement dans le prolongement des terrains de tennis, ce projet vise à enrichir l'offre sportive de la ville et à répondre à la demande croissante pour cette discipline dynamique.

Le planning des travaux est prévu pour commencer en décembre, avec une durée estimée de cinq mois.



SAINT-OMER, VILLE PRÉFÉRÉE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DU 5KM !

Après avoir accueilli l'événement en 2023, les championnats de France du 5 km sur route ont une nouvelle fois eu lieu à Saint-Omer, le dimanche 27 octobre. Plusieurs milliers de coureurs ont envahi le centre-ville, avec un parcours passant par la place Foch, la rue Carnot et la rue de Dunkerque.

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Saint-Omer, reconnue pour son dynamisme sportif, a été choisie pour organiser cet événement grâce à la confiance de la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme, ainsi qu'à l'engagement de la Fédération Française d'Athlétisme, de l'Athletic Club Audomarois et de nombreux bénévoles.

Sous un beau soleil, l'événement a rassemblé des athlètes de toute la France, avec une mention particulière pour nos coureurs locaux qui ont signé de magnifiques performances.

Saint-Omer récompensée !

Le label Ville active et sportive lui a été décerné le jeudi 10 octobre dernier, avec 3 lauriers sur un total de 4. Il récompense les communes engagées en faveur du développement et du rayonnement des pratiques sportives, des activités physiques et ludiques, accessibles pour toutes et tous. Cela est rendu possible grâce aux nombreux clubs et associations présents sur notre territoire, ainsi qu'aux bénévoles engagés au quotidien. Cette récompense vient confirmer l'engagement de la municipalité vis-à-vis de la pratique physique et sportive, sous toutes ses formes !



Gil Avérous, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et Jonathan Truant, adjoint au maire en charge des sports

Ville
Active & Sportive

UNE MAISON PLURIPROFESSIONNELLE DE SANTÉ

En concertation avec la Communauté Médicale Audomaroise, la Ville de Saint-Omer et son Centre Communal d'Action Sociale, préparent la réalisation d'une Maison Pluriprofessionnelle de Santé. L'équipement, situé boulevard de Strasbourg, sur l'ancien site des meubles Défilots, pourrait accueillir 6 médecins. Les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet sont en cours d'acquisition et un architecte a été missionné pour réaliser les études nécessaires au lancement du chantier courant 2025.

Complémentaire à la Maison des Internes, ce projet améliorera encore les conditions d'accueil de nouveaux professionnels de santé dans notre ville.

UNE AIDE POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX MÉDECINS

Lors de sa séance du 23 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé une aide à l'installation de nouveaux médecins ou dentistes sur la ville de Saint-Omer. Concrètement, une subvention de 2 000€ pourra être accordée pour la création, l'adaptation et l'équipement des cabinets des nouveaux professionnels de santé qui ont fait le choix de s'installer sur la ville. L'aide octroyée vient en complément de celle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

DERNIÈRES FINITIONS POUR LA MAISON DES INTERNES

Face aux évolutions de la démographie médicale, la Ville de Saint-Omer, en partenariat avec divers acteurs locaux, a lancé une initiative innovante visant à attirer de nouveaux médecins. Un ancien immeuble situé au 1 place du Vainquai a été entièrement rénové pour y aménager trois logements destinés aux internes en médecine et aux médecins remplaçants.

Cette maison de maître, dont l'aspect originel a été préservé, abrite désormais trois appartements de type T3, d'environ 70 m² chacun. Chaque logement dispose d'une chambre supplémentaire, permettant ainsi d'accueillir famille ou amis dans les meilleures conditions.

Les appartements sont entièrement équipés de mobilier et d'électroménager. De plus, chaque logement est doté d'une place de stationnement, et l'appartement du rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite,

bénéficie également d'un jardin privatif.

La Maison des Internes sera ainsi un lieu de résidence pour les professionnels de santé, qu'ils soient en exercice ou en formation. L'attribution gratuite des logements sera accompagnée d'une participation active des résidents aux actions menées par la Ville dans le cadre de sa politique de santé publique.

Ce projet, financé à hauteur de 80% par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Etat, la Région Hauts-de-France et la Ville, permet aux futurs médecins de découvrir le cadre de vie agréable de Saint-Omer et les incite à envisager de s'y installer après leur formation. Les travaux, lancés en avril 2023, sont presque terminés, et l'initiative a été largement promue auprès des facultés de médecine de la région ainsi que des médecins locaux. Les premiers résidents devraient arriver en début d'année 2025.



UNE NOUVELLE
ŒUVRE D'ART
À L'ÉCOLE

FRIDA
KAHLO

LES PETITS-DÉJEUNERS À L'ÉCOLE ÉTENDUS À 7 ÉTABLISSEMENTS

Après une première année d'expérimentation à l'école Jules Ferry en 2021, le dispositif des petits-déjeuners proposés sur le temps scolaire est désormais accessible dans la plupart des établissements. 7 écoles publiques volontaires proposent ainsi aux élèves, depuis la rentrée de septembre 2024, de bénéficier d'un petit-déjeuner équilibré et gratuit une fois par semaine. Au total, 696 élèves sont concernés. Ces petits-déjeuners sont composés de produits bio en provenance de deux prestataires locaux.

On y retrouve :



1 fruit
(pommes, poires, jus de pomme)



1 lactage
(yaourt, fromage blanc, fromage)



1 produit céréalier
(céréales, pain blanc ou complet)

De quoi bien commencer la journée, dans un moment de convivialité !



DISPOSITIF « DES ŒUVRES, UNE ÉCOLE » LE MUSÉE SANDELIN S'INVITE DANS LES ÉCOLES DE SAINT-OMER

Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle à destination des écoles publiques et privées de la collectivité, la Ville de Saint-Omer a mis en place le dispositif « Des œuvres, une école ». Cette action propose aux écoles volontaires d'accueillir sur une période donnée une sélection d'œuvres issues des collections des musées de la ville.

Ce projet vise à renforcer la familiarité culturelle avec les œuvres. Il encourage également les élèves et leurs enseignants à prolonger cette découverte en allant voir des œuvres comparables au musée. En offrant aux écoles un matériau à proximité immédiate, ce dispositif permet aux enseignants de mettre en place des activités sans avoir les problèmes logistiques et financiers de la sortie scolaire. L'occasion pour les élèves de s'approprier les œuvres du musée et de devenir à leur tour passeurs de culture au sein de leur école !

Pour plus d'informations, contactez le musée par mail à delphine-adams@ville-saint-omer.fr ou par téléphone au 03 21 38 00 94

UNE INAUGURATION FESTIVE POUR L'ÉCOLE FRIDA KAHLO ▶

Vendredi 18 octobre, l'école Frida Kahlo, située rue des Tribunaux, a été inaugurée ! Issue du regroupement des écoles Paul Bert et Edmond Michelet, effectif depuis septembre 2023, elle arbore désormais une nouvelle identité. La ville de Saint-Omer portait la volonté de lui attribuer un nom de femme célèbre, dans une démarche de féminisation de l'espace public. Le choix s'est fait de façon participative, puisque ce sont les élèves qui ont collectivement choisi ce nom. Après avoir étudié 5 propositions en classe, un vote a été mené dans les règles de l'art le 15 décembre 2023, et c'est finalement la célèbre peintre Frida Kahlo qui a été choisie. Elèves, parents, enseignants, élus... Tous étaient réunis pour une inauguration dans une ambiance mexicaine et colorée ! Une fresque, réalisée par l'artiste audomarois Dirty Six, ainsi qu'une nouvelle plaque ont été dévoilées. Un beau moment dont les enfants se souviendront longtemps !



SAVOIR ROULER À VÉLO

Démarche déjà initiée par la mise en place du permis vélo dans les écoles primaires, la ville de Saint-Omer a souhaité développer davantage la pratique cycliste chez les élèves audomarois.

Elle a ainsi lancé à la rentrée 2023, en partenariat avec l'Education Nationale et le Vélo Club de Saint-Omer, le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » auprès des CM1 et CM2. Initié par l'Etat, il apprend aux enfants à se déplacer à vélo et ancre les bons réflexes pour aller vers une mobilité plus verte dès le plus jeune âge, afin de tendre vers la sobriété énergétique. Ce programme de 10 heures, réalisé sur le temps scolaire, leur apprend à se déplacer à vélo en toute autonomie et sécurité.

Trois modules progressifs sont organisés : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler. Au terme de ces trois étapes, les enfants reçoivent une attestation.

Cela concerne cette année 4 écoles volontaires : Jules Ferry, Lamartine, Ferdinand Buisson et Frida Kahlo, soit 120 élèves au total. Les dernières sessions ont eu lieu de mars à mai 2024.



LES TARIFS DE CANTINE, INCHANGÉS DEPUIS 15 ANS

À Saint-Omer, le prix du repas scolaire est fixé à 3,10€ pour les élèves audomarois et à 4€ pour ceux domiciliés en dehors de la commune. Un tarif qui est le même depuis... 15 ans ! Il n'a pas évolué et reste ainsi le moins cher du territoire.

Ce gel des prix, dans un contexte de hausse généralisée du coût de la vie, est rendu possible par une volonté politique de la municipalité, qui prend à sa charge l'inflation afin de garantir l'accessibilité des repas scolaires à toutes les familles.

Par ailleurs, la ville a mis en place une mesure de flexibilité : il est possible de réserver le repas jusqu'à 10h la veille, ce qui simplifie la gestion au quotidien et permet de s'adapter aux éventuels imprévus.

Des mesures marquées pour garantir l'accessibilité de la cantine à tous les enfants.

À LA RENCONTRE DE VOS COMMERÇANTS...



ByLo Céramique l'artisanat à portée de main

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Laurence Blampain. J'ai repris et ouvert plusieurs librairies dans différentes communes, dont Alpha B à Saint-Omer, en 2014. Mon concept est de proposer des livres et de la papeterie, mais pas seulement ! J'ai d'ailleurs ouvert un atelier de céramique dans cette boutique audomaroise.

Quel type de créations réalisez-vous ?

Pour le moment, je fais beaucoup d'utilitaire : porte-savons, tasses, pichets... Mais je voudrais développer ma gamme de produits, en proposant des luminaires ou des décorations murales. Cela devrait arriver en 2025. Je ne travaille que le grès, mais je commence à me mettre à la porcelaine. Et pour le moment, je me concentre uniquement sur le tour, mais je vais prochainement m'intéresser au modelage pour pouvoir proposer de nouveaux cours. J'ai beaucoup d'idées !

Où peut-on retrouver vos créations ?

Elles sont en vente dans toutes les boutiques Alpha B et sur le site d'Achetez en Pays de Saint-Omer. Vous pouvez aussi voir mes créations si vous vous rendez au restaurant Bacôve de Camille Delcroix, car je réalise la vaisselle.

Vous avez ouvert un atelier de céramique pour partager votre passion, comment vous est venue cette idée ?

J'ai toujours été attirée par cette activité, je maniais l'argile en amateur mais n'étais pas équipée. En 2021, j'ai commencé à me former aux Beaux-Arts de Douai. La céramique a le vent en poupe, ainsi que l'artisanat et l'achat durable. Ces valeurs sont en phase avec mon enseigne, donc j'y ai installé l'atelier en 2022, à l'étage de la boutique.

A qui s'adressent vos ateliers ?

Ils sont ouverts à tous dès 12 ans, et se font toujours par groupe de 4 personnes. Les cours d'initiation de 3h sont destinés aux débutants. Certains y viennent pour tester ; seul, en famille ou entre amis. Mais parfois aussi pour des occasions particulières, comme un enterrement de vie de jeune fille ou un anniversaire.

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, je commence à proposer des stages de 3 jours. A partir de janvier, je vais également ouvrir des cours hebdomadaires, avec une inscription au trimestre.

Retrouvez l'atelier au 39 rue de Dunkerque, à l'étage de la boutique

Facebook : @By Lo - Céramique

Instagram : @bylo.ceramique

Pour s'inscrire aux ateliers, rendez-vous sur : www.achetezenpaysdesaintomer.com ou en boutique

Rembobine, une friperie incontournable

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Oksana, j'ai 23 ans. Je me suis toujours habillée avec des vêtements de seconde main, j'ai donc pensé à ouvrir ma friperie à la suite de mes études, durant lesquelles j'ai travaillé dans un dépôt-vente. J'ai ouvert Rembobine en décembre 2023, rue des Epéers, et j'ai déménagé fin juin 2024 rue Louis Martel.

Pourquoi « Rembobine » ?

Ce mot est venu un peu comme une évidence ! Il est assez vintage, j'aimais bien le fait qu'on ne le voie pas partout et qu'on le retienne bien. Ça évoque aussi la cassette et le retour en arrière, et bien sûr la bobine de couture, en rapport avec la mode. Ça résume bien tout le concept !

A qui s'adresse votre boutique ?

Il n'y a pas de clientèle type, je voulais avant tout démocratiser la seconde main. Hommes ou femmes, ados ou personnes plus âgées. Je propose des vêtements, des accessoires, des chaussures, des bijoux et des sacs. Vous pourrez trouver tout type de marques. Les prix commencent à 4 ou 5€, et la moyenne s'élève à 10€ par article. J'essaie de me positionner à -50% par rapport au prix du neuf.



L'écorce, pour un style affirmé sans se ruiner

Pouvez-vous vous présenter ?

Plusieurs fois commerçante à Saint-Omer, je suis une pure audomaroise ! J'ai eu plusieurs boutiques, en commençant en tant que fleuriste, et aujourd'hui je suis dans le prêt-à-porter. Entre temps, j'ai passé 2 ans à Barcelone et 15 ans en Corse. Et aujourd'hui, retour aux sources !

Comment est née la boutique ?

Je me suis d'abord installée place Victor Hugo, à l'été 2023. J'ai changé d'emplacement en septembre 2024. Je connaissais ce local, et j'avais toujours dit en rigolant « je l'aurai cette boutique un jour ». Et l'occasion s'est présentée !

Pourquoi « L'écorce » ?

« L'écorce » est un clin d'œil à la Corse, qui me tient à cœur, mais cela fait aussi écho au bois flotté : étant ancienne fleuriste cela faisait sens. C'est un petit jeu de mots que beaucoup de mes clientes comprennent, ce qui me fait plaisir.

A qui s'adresse votre boutique ?

Je n'ai pas ciblé d'âge, mais plutôt un style et des articles que l'on ne voit pas ailleurs. Je propose du prêt-à-porter pour femmes, de qualité mais abordable. Beaucoup de mes produits proviennent de créateurs italiens. Je propose aussi des accessoires : écharpes, étoles, ponchos, capes, chaussures... Vous trouverez aussi en exclusivité des sacs, pochettes réversibles et bananes réalisés par une créatrice indépendante. Tous mes articles sont en petites quantités et renouvelés chaque semaine !

Pourquoi Saint-Omer ?

J'y suis née, c'est une ville que j'aime et que je connais par cœur. Je la trouve jolie, surtout depuis les travaux. C'est aussi une ville touristique, je vois beaucoup de Belges, d'Anglais, d'Espagnols... Le plus important pour moi, c'est le contact avec les clients. C'est aussi l'occasion d'entretenir le lien social, de discuter, et c'est aussi ça le centre-ville ! C'est d'ailleurs pourquoi il faut soutenir le commerce local et indépendant.

Êtes-vous contente de cette installation ?

Oui ! Les retours sont très positifs. On me dit souvent que la boutique est jolie, ça me touche beaucoup. Le bon rapport qualité-prix est aussi souvent souligné par mes clientes. Ça me confirme que c'est la route que je voulais prendre et qu'il faut continuer.

Retrouvez la boutique au 44 rue des Clouteries

Ouvert : Lundi : 14h-19h, du mardi au samedi : 9h-19h
Facebook : @L'écorce L'écorce



Pourquoi la seconde main ?

Depuis petite, je me lève à l'aube le dimanche matin pour faire les brocantes avec ma famille. Je prône la seconde main, et aujourd'hui c'est presque devenu tendance. Depuis que l'on a mis en lumière l'urgence climatique, les gens se disent que c'est le moment de consommer de façon responsable. Je me suis demandé ce que je pouvais faire à mon échelle, et ouvrir une friperie, ça permet de proposer une nouvelle manière de consommer plus durable.

Faites-vous de la reprise de vêtements ?

Oui, depuis récemment ! On me l'a beaucoup demandé. Je propose le dépôt sur rendez-vous, le mardi après-midi ou le jeudi. Il faut au préalable m'envoyer un message pour fixer un rendez-vous. Je prends les articles de saison en parfait état. En échange, j'offre un bon d'achat valable un an en boutique. Cela permet de boucler la boucle et de faire une sorte de dressing partagé. Une partie des vêtements provient donc des dressings de mes clientes et pour le reste, c'est moi qui vais chiner chaque week-end en braderie.

Pourquoi Saint-Omer ?

J'ai rejoint ma sœur qui venait d'emménager ici. Je suis un peu tombée amoureuse de cette ville : c'est charmant, convivial et il y a beaucoup d'animations. Je suis très contente de l'accueil qui m'a été fait. Les clients me font de bons retours, ce qui me rassure dans mon choix. Pour la suite, j'ai la bougeotte et plein d'idées en tête ! Par exemple, j'aimerais proposer un peu d'objets de décoration.

Retrouvez la boutique au 28 rue Louis Martel

Ouvert :

Mardi : 14h-19h, mercredi au vendredi : 10h30-12h30 et 14h-19h
Samedi : 9h30-12h30 et 14h-19h

Facebook & Instagram : @rembobinefriperie
TikTok : @rembobine.friperie

LES NOUVELLES ADRESSES

Les pépites d'Ophélie

Prêt-à-porter féminin
16 rue de l'Ecuserie
Lundi : 10h-17h
Mardi au Samedi : 10h-19h

L'artisanale

Boutique d'artisanat français
3 rue de l'Ecuserie
Mardi et vendredi : 10h-12h30 & 14h-19h30
Mercredi : 10h-12h & 14h-19h30
Jeudi : 10h-12h30 & 14h-19h
Samedi : 9h-19h30
Dimanche : 10h-12h30

Bar Box

Bar à bonbons
24 rue Louis Martel
Jeudi : 18h30-1h
Vendredi : 18h-2h
Samedi : 18h-2h
Dimanche 17h-1h

La machine infernale

Salon de tatouage
84 rue de Dunkerque
Mardi au samedi : 10h-19h

L'entracte par VR

Salon de thé
Moulin à Café, place Foch
Mardi et jeudi : 11h30-18h
Mercredi et vendredi : 11h30-18h30
Samedi : 9h30-18h30

Sélène Eyewear

Opticien
52 place Foch
Mardi au samedi :
10h-12h30 & 13h30-19h

Chez Loulou

Concept store gourmand
Place Victor Hugo
Ouverture mi-décembre

Lecoq en papillote devient Le Steegane

Le restaurant était installé depuis 12 ans, au 8 bis rue de Théroüanne. Jacques et Brigitte Lecoq partent à la retraite et donnent le flambeau à Steven Fabien et Morgane Planque. L'ADN reste le même avec des recettes traditionnelles au menu et une salle de réception pour accueillir vos événements. A (re)découvrir dès le début du mois de décembre !

Contact :
le-steegan@outlook.com
03 61 51 22 54



CONSEILS DE QUARTIER

À QUOI SERT UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Il s'agit d'un collectif participatif d'habitants, visant à l'animation quotidienne de la ville, à sa gestion et à son évolution. Sa vocation : faire remonter les attentes des audomarois, les informer sur les projets de la commune et leur permettre d'agir sur leur cadre de vie.

Cette instance de débat, d'expression, mais aussi de proposition, offre la possibilité de prendre part aux décisions qui concernent votre quartier, d'élaborer des projets d'intérêt général, d'intervenir dans le choix des aménagements urbains...

L'objectif est aussi d'améliorer la vie démocratique locale, de renforcer le lien social entre les habitants et de faciliter la compréhension des actions menées par la Ville en établissant un contact direct et régulier entre les élus et la population, afin d'associer les Audomarois à l'action publique.

Les sujets sur lesquels les conseillers de quartier peuvent se prononcer sont nombreux : urbanisme, voirie (trottoirs, circulation, signalisation, éclairage public...), environnement (espaces verts, cheminements piétons...), tranquillité publique, équipements communaux, espaces sportifs et de loisirs, vie sociale, solidarité, commerces, vie culturelle, animation du quartier...

LE RENOUVELLEMENT

Installés depuis 2015, les 7 conseils de quartier représentent chacun un secteur de notre ville. Leur renouvellement se déroule en cette fin d'année pour accueillir de nouveaux membres : peut-être en ferez-vous partie ?



POTAGER PARTAGÉ

UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

À partir du 1^{er} janvier 2025, la ville de Saint-Omer mettra en place une taxe annuelle sur les friches commerciales. Cette initiative contribue à reconquérir les cellules commerciales vacantes et à redynamiser le secteur marchand local.

Le récent plan de sauvegarde et de mise en valeur renforce cet engagement en interdisant les changements de destination des cellules commerciales en habitations. Il définit également des périmètres de sauvegarde pour certaines activités, afin de préserver le tissu commercial de la ville.

Une analyse approfondie a révélé que de nombreux locaux commerciaux demeurent vacants, souvent en raison d'une absence de démarches de location ou de vente de la part des propriétaires, ou bien parce que les prix demandés sont supérieurs à ceux du marché.

Pour remédier à cette situation, le conseil municipal a voté l'instauration d'une taxe progressive sur les friches commerciales : elle sera de 10 % la première année, 15 % la deuxième, et atteindra 20 % à partir de la troisième année. Cette mesure a pour objectif d'encourager les propriétaires à remettre ces espaces en activité et à participer à la revitalisation du commerce local.



BOÎTE À DONS



DE QUELS MOYENS DISPOSENT-ILS ?

Tout d'abord, chaque conseil dispose d'un lieu de réunion, indispensable à leur travail. Le suivi des projets est assuré par un agent de la ville chargé de mission à la participation citoyenne, qui est l'interlocuteur privilégié. Ils disposent également, pour les épauler, de l'aide technique des services municipaux.

De plus, les Conseils de quartier disposent d'un budget partitif destiné à leur permettre de financer des projets. Chaque Conseil se voit attribuer la somme de 7000€ par an, non reportable : 5000€ d'investissement et 2000€ de fonctionnement.



VISITE DES QUARTIERS



COMMENT SE COMPOSENT-ILS ?

Ils comportent 20 membres maximum, dont 3 sont des élus de la municipalité. La présidence du Conseil de quartier est assurée par un habitant, tandis que le Vice-président est issu du conseil municipal.

Une « charte des Conseils de quartier », votée en Conseil municipal, définit les règles de base de fonctionnement de ces assemblées. Engagés pour deux ans, les conseillers de quartier sont chargés, en partenariat avec la municipalité et les services de la Ville, de faire des propositions et de mener des projets pour améliorer le cadre de vie.



GRATIFERIA

QUAND ET OÙ SE RÉUNISSENT-ILS ?

Les Conseils se réunissent au rythme qui leur convient. En moyenne, c'est une réunion mensuelle qui se tient par Conseil de Quartier. Pour chacun d'entre eux, un lieu de réunion est mis à disposition des habitants.

En plus de cela, la Charte prévoit que les présidents et vice-présidents de tous les conseils de quartier se réunissent au moins une fois par an, tout comme les membres des 7 conseils de Quartier (le plus souvent le jour de la journée citoyenne pour ces derniers).

WORLD CLEAN UP DAY



ÇA VOUS INTÉRESSE ?
VOICI LES INFORMATIONS À RETENIR

Pour connaître votre conseil de quartier et la date de réunion correspondante, rendez-vous sur : www.ville-saint-omer.fr

Pour plus de renseignements, contactez la Mission Participation citoyenne par mail à participation-citoyenne@ville-saint-omer.fr ou par téléphone au 03 21 98 40 88

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Toute personne âgée de seize ans et plus, quelle que soit sa nationalité, habitant ou travaillant dans le périmètre du quartier.

RANDONNÉE SOLIDAIRE



PARTICIPATION CITOYENNE

UN VIDÉO MAPPING PARTICIPATIF

Vendredi 4 octobre, le Video Mapping Festival a eu lieu pour la 4^e année consécutive ! Après l'Auditorium Saint-Jean, la Cathédrale Notre-Dame et le Musée Sandelin, c'était au tour du Quai des Salines d'être éclairé ! Nouveauté cette année, il s'agissait d'un parcours en 7 étapes. Les œuvres projetées ont été réalisées à la fois par des artistes professionnels et des habitants de notre ville au cours d'ateliers participatifs !

Ces ateliers ont d'abord été menés avec les 29 enfants de Grande section de l'école Montaigne. La projection avait pour support le mur du jardin Batistin, un lieu qu'ils connaissent bien. Les enfants ont parlé de ce lieu pour en définir le thème : la vie des insectes. Ils ont ensuite découvert le principe de l'animation en papier découpé. La magie a opéré : fourmis, abeilles, chenilles et autres scarabées ont pris vie, sous le regard amusé des plus jeunes. Ils ont ensuite pris le micro pour raconter la vie des insectes qu'ils avaient fabriqués, rendant la projection à la fois visuelle et sonore.



Une seconde session d'ateliers a été menée avec les résidents des bailleurs sociaux partenaires du projet. La restitution a pris place sur la haie du Square Céline Roye. Les participants ont pu découvrir la technique du dessin animé sur tablette et du « stop motion », et être sensibilisés à la technique du video mapping, du script à la captation sonore, jusqu'à la projection. C'est ainsi qu'un chat et tout son univers ont pris place dans le square, en partant des petites et grandes histoires des riverains du Quai des salines.

Enfin, les derniers ateliers ont été réalisés avec le Centre Social et Culturel de Saint-Omer. Une vingtaine de participants a pu faire preuve de créativité, en menant un projet collectif autour d'une sensibilisation à l'image et à l'intelligence artificielle. Son fil conducteur : l'eau. Les participants ont, eux aussi, eu l'occasion d'en apprendre plus sur l'animation, les différentes techniques de réalisation, mais aussi de s'essayer au dessin animé, à la rotoscopie, au théâtre muet et à la caméra. En travaillant avec un artiste, ils ont découvert le potentiel des algorithmes de l'Intelligence Artificielle, permettant d'élargir le sujet pour donner vie à Poséidon, des pirates et tout un univers sous-marin sur les bords de la rivière traversant le quai.



VISITE DU SÉNAT
POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES AUDOMAROIS



Le mercredi 2 octobre 2024, les petits élus du Conseil Municipal des Jeunes Audomarois se sont rendus à Paris pour visiter le Sénat.

Invité par le sénateur Jean-Marie Vanlerenberghe, le groupe a été guidé dans le Palais du Luxembourg. L'occasion d'évoquer l'histoire du lieu et le rôle du Parlement. Il a également répondu aux nombreuses questions des jeunes, qui ont pu découvrir cette instance de l'Etat.

Après un peu plus d'une heure de visite, une surprise a attendu les jeunes élus : au sommet de l'escalier d'honneur, ils ont pu croiser le Premier Ministre et une partie du gouvernement.

S'agissant, pour certains d'entre eux, de leur première visite à Paris, ce voyage fut ponctué d'une traversée de lieux incontournables pour ajouter à ce déplacement un peu d'émerveillement. Cette excursion citoyenne fut une véritable réussite : une journée dont les jeunes élus se souviendront longtemps !



LÉSIA, ÉLUE MAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES AUDOMAROIS

Lundi 11 novembre, les élus du Conseil Municipal des Jeunes Audomarois se sont réunis pour élire leur maire. Les 11 candidats ont présenté leurs idées et leurs projets à tour de rôle : écologie, animations, actions de solidarité... Les nouveaux élus ne manquent pas d'idées !

Félicitations à Lésia Volle Montera, élève de CM2 scolarisée à l'école de l'Immaculée Conception, élue Maire du CMJA.

À VOS AGENDAS : GRANDE EXPOSITION À VENIR AU MUSÉE SANDELIN

EN PARTENARIAT AVEC LA MAISON VICTOR HUGO DE PARIS !

La prochaine exposition temporaire du musée Sandelin se déroulera du 20 avril au 28 août 2025. Elle sera consacrée à l'artiste graveur et illustrateur audomarois François Chiffart (1825-1901). Organisée en partenariat avec la Maison Victor Hugo de Paris, cette exposition prendra la forme d'une grande rétrospective itinérante sur la vie et l'œuvre de cet artiste indomptable. En raison de son anticonformisme, il n'a pas mené la carrière de peintre d'histoire à laquelle le destinait son Grand prix de Rome, mais il a su révéler tout son génie dans le noir et blanc à travers la gravure. L'exposition mettra également en avant l'influence de Victor Hugo sur l'œuvre de François Chiffart et l'admiration mutuelle que se portaient ces deux artistes.

Vernissage de l'exposition à la Maison Victor Hugo de Paris



NOUVEAUTÉ : SORTIE D'UN OUVRAGE SUR LES COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE DES MUSÉES DE SAINT-OMER

Afin de valoriser les fabuleuses collections d'histoire naturelle, un bel ouvrage, publié chez les éditions inventit, leur est consacré. Il porte sur les quatre collections principales : les coquillages, les minéraux, les fossiles et les oiseaux.

Pour chacune d'entre elles, un écrivain et un scientifique ont donné leur point de vue sur l'ensemble, à la fois à travers une vision générale et un choix de spécimens particulièrement intéressants ou esthétiques. Cet ouvrage a requis une importante campagne photographique, qui a été l'occasion de dépoussiérer et de ranger certains ensembles qui ne l'avaient pas été récemment. Ces photographies magnifieront les trésors de la collection, aussi bien pour révéler des spécimens individuels que des ensembles, qui font tout le charme de cette collection.

Ouvrage en vente à partir de fin novembre/début décembre 2024 dans la boutique du musée Sandelin. Tarif : 30 euros

ÉVÈNEMENT : MUSÉOMIX KIDS DÉBARQUE AU MUSÉE SANDELIN

Et si on laissait les enfants s'approprier le musée Sandelin lors d'un marathon créatif ? C'est ce qu'a proposé Muséomix Kids le samedi 9 novembre dernier ! L'objectif de la journée était de créer des dispositifs de médiation numérique pour faciliter la compréhension des œuvres. Comment ? C'est simple, les enfants ont conçu un prototype grâce à du matériel mis à leur disposition : robots, cartes Makey Makey, ordinateurs... Des animateurs étaient présents pour accompagner chaque groupe dans ce défi créatif, innovant et amusant !



LA MAISON RIBOT DEVIENT LA MAISON DU PATRIMOINE

Conformément au vœu d'Alexandre Ribot, qui souhaitait que son don profite aux habitants du Pays de Saint-Omer, son ancienne demeure a été entièrement rénovée pour accueillir la Maison du Patrimoine. Cet établissement culturel aura pour mission de présenter, valoriser et rendre accessibles les ressources patrimoniales, architecturales et paysagères de la région, labellisée Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer. Ce sera également le second site du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), après la Maison de l'Archéologie à Théroutan.

Pour rappeler l'appartenance de la maison à l'illustre parlementaire audomarois, une des salles d'exposition sera aménagée comme un bureau de la Belle Époque, inspiré de celui qu'Alexandre Ribot aurait pu occuper. Cette salle mettra en valeur son œuvre locale et nationale.

La Maison du Patrimoine, située au cœur de l'Audomarois et à proximité de la cathédrale, sera le centre névralgique du CIAP. Ce projet a pour objectif de valoriser l'héritage architectural et culturel de la région, un territoire façonné par des générations de bâtisseurs d'exception. La cathédrale, emblème du savoir-faire des artisans médiévaux, n'est qu'un des nombreux témoignages de la richesse historique de la région, dont l'influence s'étend au-delà des frontières.

Le CIAP proposera une scénographie immersive et interactive pour plonger dans l'histoire locale, avec des expositions sur les grandes figures du territoire, telles qu'Alexandre Ribot, et l'évolution politique, économique et artistique du Pays de Saint-Omer. Le centre offrira également un atelier d'architecte pour mieux comprendre l'aménagement du territoire et ses évolutions architecturales.

Ce lieu sera aussi un espace de transmission, avec des projections, conférences et ateliers pour les plus jeunes, afin de les sensibiliser à l'importance de préserver et d'innover à partir de l'héritage du passé. Le CIAP ambitionne de renforcer l'identité du territoire tout en incitant les jeunes générations à bâtir un avenir inspiré de l'histoire locale, pour que passé et futur se rencontrent.



PROFITE Ta relation est saine quand il...	1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	
	2	Accepte tes amies, amis et ta famille	
	3	A confiance en toi	
	4	Est content quand tu te sens épanoui	
	5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	
VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	6	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	
	7	Rabaisse tes opinions et tes projets	
	8	Se moque de toi en public	
	9	Est jaloux et possessif en permanence	
	10	Te manipule	
	11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	
	12	Fouille tes textos, mails, applis	
	13	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	
	14	T'isole de ta famille et de tes proches	
	15	T'oblige à regarder des films pornos	
	PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	16	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches
		17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
18		Menace de se suicider à cause de toi	
19		Menace de diffuser des photos intimes de toi	
20		Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	
21		Te touche les parties intimes sans ton consentement	
22		T'oblige à avoir des relations sexuelles	
23		Te menace avec une arme	
24			

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Les violences peuvent survenir au sein du couple ou dans le cercle familial. Elles s'installent généralement de manière progressive, rendant parfois difficile la reconnaissance des signaux d'alerte. Pourtant, savoir les identifier est crucial pour agir à temps et éviter que la situation ne s'aggrave. Que l'on soit victime ou témoin, réagir peut tout changer.

COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES DE VIOLENCE ?

Le violentomètre est un outil d'auto-évaluation qui permet d'identifier les comportements préoccupants, voire alarmants. Grâce à une échelle graduée, il aide à situer les situations du quotidien, du simple désaccord à des signes de violence graves, afin de mieux comprendre où en est la relation et si des actions sont nécessaires.

QUE FAIRE SI JE PENSE EN ÊTRE VICTIME ?

La violence peut prendre différentes formes : physique, psychologique, verbale, ou encore économique. Si vous vous reconnaissez dans une situation de violence ou que vous avez des doutes, sachez que des ressources existent pour vous informer et vous venir en aide.

Voici les principaux numéros à contacter :

- En cas de danger immédiat, composez le **17** ou envoyez un SMS au **114**.
- Pour être écouté(e) et informé(e), appelez le **3919** (disponible 24h/24, 7j/7). Ce service est anonyme et gratuit. Il n'apparaît pas sur vos factures téléphoniques.

Enfin, n'oubliez pas que les professionnels de santé sont tenus au secret médical. Si vous vous confiez à eux, ils pourront vous conseiller en toute discrétion.

Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?
En cas d'urgence et de danger immédiat : **17**, **114**
ARRÊTONS LES VIOLENCES

Le service état civil de la Mairie est-il ouvert le samedi matin ?

Le service état civil de la mairie de Saint-Omer est désormais ouvert deux samedis matin par mois, de 8h30 à 12h. Cette phase d'expérimentation a démarré le samedi 5 octobre, et est prévue pour une durée de 6 mois.

Sur place, il est possible de réaliser vos démarches administratives telles que vos cartes d'identité et passeports, dossiers de pacs...

Les dates d'ouverture sont les samedis : 21 décembre, 4 janvier, 18 janvier, 1^{er} février, 15 février, 1^{er} mars et 15 mars.

J'ai besoin d'aide pour effectuer mes démarches administratives, qui peut m'aider ?

La Maison France Services de Saint-Omer est à votre disposition pour faciliter vos démarches administratives et numériques. Que ce soit pour la santé, la retraite, les impôts, l'emploi ou les documents officiels, nos deux conseillers France Services vous offriront un accompagnement gratuit dans toutes vos démarches.

Ils sont disponibles le lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h.

Mon logement est insalubre, et après plusieurs échanges avec mon propriétaire, il ne veut pas faire de travaux. Que puis-je faire ?

La CAPSO s'engage à identifier les logements présentant des risques pour la santé et la sécurité des occupants, à combattre les marchands de sommeil et à mettre fin à la découpe sauvage de certains immeubles en logements impropres. Si vous pensez que votre logement est insalubre, nous vous encourageons à contacter la Maison de l'Habitat au 03 74 18 22 20. Une visite des lieux sera effectuée par des inspecteurs de salubrité, et une procédure sera engagée en fonction de l'état de dégradation constaté.

Le défenseur des droits tient-il une permanence à Saint-Omer ? Si oui, où et quand ? Et à quoi sert-elle ?

Le défenseur des droits a pour mission d'informer et d'orienter le public sur les recours possibles en cas de litiges, avec l'objectif de parvenir à un règlement amiable avant de recourir à la justice. Ses services, gratuits, visent à désengorger les tribunaux et couvrent des domaines tels que la défense des usagers des services publics, la protection des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations, et le respect de la déontologie des professionnels de la sécurité. Il s'occupe également de l'orientation et de la protection des lanceurs d'alerte.

Contrairement au conciliateur de justice, qui traite des litiges privés, le défenseur des droits se concentre sur le droit public. Pour prendre rendez-vous avec Marylène Legrand-Butel, vous pouvez la contacter par téléphone au 06 61 49 49 53 ou par email à marylene.legrand-butel@defenseurdesdroits.fr. Vous pouvez également exposer votre cas directement sur le site defenseurdesdroits.fr. Des permanences ont lieu à la sous-préfecture, située au 41 rue Saint-Bertin.

CONTRIBUTION GROUPE D'OPPOSITION

Nous découvrons qu'une réflexion est menée pour éventuellement offrir un nouveau lieu au SCRA, ce que nous ne contestons pas. Cependant, le lieu et le coût du projet nous interrogent. Tout d'abord, le lieu est-il exempt de tout risque d'inondation ? Rien n'est moins sûr. Ensuite est annoncé un coût de réalisation entre 12 et 17 millions, ce qui est considérable. Pour ce prix on peut avoir un immense complexe comprenant un gymnase, une salle de musculation, de danse, de pratique polyvalente, etc. Est-ce le cas ici ? Enfin, on y inscrit l'Éducation physique du lycée A. Ribot sans rien y connaître à son enseignement, sans consulter les différents utilisateurs, et en invitant les élèves à trente minutes de marche pour s'y rendre. On oublie qu'il y a déjà un gymnase au sein du lycée qu'il faut impérativement rénover, son état est une honte absolue pour un lycée de l'envergure du Lycée Ribot. Il faut raison garder et faire les choses dans l'ordre : rénover l'équipement rue de la manutention en priorité, penser un lieu pour le SCRA mais dans des limites budgétaires acceptables. Penser les activités physiques et sportives sur le territoire est une urgence qui mérite mieux que des propos à l'emporte-pièce.



Ville de Saint-Omer
Musée Sandelin

EXPOSITION
du 20/04 au
28/08/2025

François Chiffart & Victor Hugo

FANTASME NOIR



Bibliothèque nationale de France

Exposition organisée en collaboration avec la Maison Victor Hugo et avec la participation exceptionnelle de la BnF



www.musees-saint-omer.fr